**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Douzième session**

**Île de Jeju, République de Corée**

**4 – 9 décembre 2017**

**Point 8.c de l’ordre du jour provisoire :**

**Examen des rapports des États parties sur l’état actuel d’éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le paragraphe 160 des Directives opérationnelles stipule que « chaque État partie soumet au Comité des rapports sur l’état des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire qui ont été inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ». Le présent document s’intéresse aux rapports concernant douze éléments inscrits, trois pour chacune des années suivantes : 2009, 2010, 2011 et 2012. Les douze rapports soumis par les États parties sont consultables en ligne. Le présent document contient les résumés des rapports ainsi que les projets de décisions pour considération par le Comité.**Décision requise :** paragraphes 8, 14, 20, 25, 30, 36, 41, 46, 52, 57, 63, 69 et 75 |

1. L’article 7(f) de la Convention dispose que l’une des fonctions du Comité est d’« examiner, conformément à l’article 29, les rapports des États parties, et en faire un résumé à l’intention de l’Assemblée générale ». L’article 29 stipule que « les États parties présentent au Comité […] des rapports sur les dispositions législatives, réglementaires ou autres prises pour la mise en œuvre de la présente Convention ». En se fondant en partie sur ces rapports, le Comité soumet ensuite son propre rapport à l’Assemblée générale (conformément à l’article 30).
2. Selon les paragraphes 160 à 164 des Directives opérationnelles (chapitre V), chaque État partie doit soumettre au Comité des rapports sur l’état des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire qui ont été inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Les paragraphes 165 à 167 décrivent la réception et le traitement de ces rapports, qui sont soumis quatre ans après l’inscription, puis tous les quatre ans par la suite.
3. Le présent document concerne le quatrième cycle de présentation de rapports ordinaires pour la période allant de la date d’inscription jusqu’en décembre 2016. Un total de quinze rapports devait être examiné à la présente session du Comité : quatre rapports sur des éléments inscrits en 2012, cinq sur des éléments inscrits en 2011, trois sur des éléments inscrits en 2010 et trois sur des éléments inscrits en 2009 qui étaient attendus lors de cycles précédents mais n’avaient pas été remis.
4. Sur les quatre rapports attendus concernant des éléments inscrits en 2012, trois ont été remis en temps voulu par le Botswana, l’Indonésie et l’Ouganda. Six rapports attendus depuis longtemps, concernant des éléments inscrits en 2009 et 2010, ont été remis par la Chine en même temps qu’un septième concernant un élément inscrit en 2011. L’Indonésie et le Pérou ont également remis leur rapport sur deux éléments inscrits en 2011.
5. En ce qui concerne les rapports restants, la Mauritanie a remis en août 2017 son rapport attendu au sujet d’un élément inscrit en 2011 ; il sera examiné par le Comité à sa treizième session en 2018 en même temps que deux autres, du Brésil et du Kirghizistan, qui étaient attendus pour le 15 décembre 2016 mais n’avaient pas été présentés. Les rapports sur l’état des trois éléments suivants ne peuvent donc pas être examinés par le Comité à la présente session :

| **État soumissionnaire** | **Élément** | **Année d’inscription**  | **Dossier n°** |
| --- | --- | --- | --- |
| Brésil | Le Yaokwa, rituel du peuple Enawene Nawe pour le maintien de l’ordre social et cosmique | 2011 | [00521](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-yaokwa-rituel-du-peuple-enawene-nawe-pour-le-maintien-de-lordre-social-et-cosmique-00521) |
| Kirghizistan | L’ala-kiyiz et le chirdak, l’art du tapis traditionnel kirghiz en feutre | 2012 | [00693](https://ich.unesco.org/fr/USL/lala-kiyiz-et-le-chirdak-lart-du-tapis-traditionnel-kirghiz-en-feutre-00693) |
| Mauritanie[[1]](#footnote-1) | L’épopée maure T’heydinne | 2011 | [00524](https://ich.unesco.org/fr/USL/lepopee-maure-theydinne-00524) |

1. En ce qui concerne les douze rapports dûment soumis au 15 décembre 2016, conformément au paragraphe 165 des Directives opérationnelles, le Secrétariat les a enregistrés, en a accusé réception et a conseillé un État (l’Ouganda) sur la manière de compléter son rapport. Les rapports finaux sont disponibles à l’adresse : <https://ich.unesco.org/fr/8c-rapports-periodiques-lsu-00922>. Le présent document offre une vue d’ensemble des rapports reçus et des projets de décisions soumis à l’examen du Comité, un pour chaque rapport, comme suit :

| **Projet de décision** | **État soumissionnaire** | **Élément** | **Année d’inscription** | **Dossier n°** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [12.COM 8.c.1](#_DRAFT_DECISION_12.COM) | Botswana | Le savoir-faire de la poterie en terre cuite dans le district de Kgatleng au Botswana | 2012 | [00753](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-savoir-faire-de-la-poterie-en-terre-cuite-dans-le-district-de-kgatleng-au-botswana-00753) |
| [12.COM 8.c.2](#_DRAFT_DECISION_12.COM_1) | Chine | Le festival du Nouvel An des Qiang | 2009 | [00305](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-festival-du-nouvel-an-des-qiang-00305) |
| [12.COM 8.c.3](#_DRAFT_DECISION_12.COM_2) | Chine | La conception et les pratiques traditionnelles de construction des ponts chinois de bois en arc | 2009 | [00303](https://ich.unesco.org/fr/USL/la-conception-et-les-pratiques-traditionnelles-de-construction-des-ponts-chinois-de-bois-en-arc-00303) |
| [12.COM 8.c.4](#_DRAFT_DECISION_12.COM_3) | Chine | Les techniques textiles traditionnelles des Li : filage, teinture, tissage et broderie | 2009 | [00302](https://ich.unesco.org/fr/USL/les-techniques-textiles-traditionnelles-des-li-filage-teinture-tissage-et-broderie-00302) |
| [12.COM 8.c.5](#_DRAFT_DECISION_12.COM_4) | Chine | Le Meshrep | 2010 | [00304](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-meshrep-00304) |
| [12.COM 8.c.6](#_DRAFT_DECISION_12.COM_5) | Chine | La technique des cloisons étanches des jonques chinoises | 2010 | [00321](https://ich.unesco.org/fr/USL/la-technique-des-cloisons-etanches-des-jonques-chinoises-00321) |
| [12.COM 8.c.7](#_DRAFT_DECISION_12.COM_6) | Chine | L’imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois | 2010 | [00322](https://ich.unesco.org/fr/USL/limprimerie-chinoise-a-caracteres-mobiles-en-bois-00322?USL=00322) |
| [12.COM 8.c.8](#_DRAFT_DECISION_12.COM_7) | Chine | Le Yimakan, les récits oraux des Hezhen | 2011 | [00530](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-yimakan-les-recits-oraux-des-hezhen-00530) |
| [12.COM 8.c.9](#_DRAFT_DECISION_12.COM_8) | Indonésie | La danse Saman | 2011 | [00509](https://ich.unesco.org/fr/USL/la-danse-saman-00509) |
| [12.COM 8.c.10](#_DRAFT_DECISION_12.COM_9) | Indonésie | Le noken, sac multifonctionnel noué ou tissé, artisanat du peuple de Papouasie | 2012 | [00619](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-noken-sac-multifonctionnel-noue-ou-tisse-artisanat-du-peuple-de-papouasie-00619) |
| [12.COM 8.c.11](#_DRAFT_DECISION_12.COM_10) | Pérou | Eshuva, prières chantées en Harákmbut des Huachipaire du Pérou | 2011 | [00531](https://ich.unesco.org/fr/USL/eshuva-prieres-chantees-en-harakmbut-des-huachipaire-du-perou-00531) |
| [12.COM 8.c.12](#_DRAFT_DECISION_12.COM_11) | Ouganda | Le bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda | 2012 | [00749](https://ich.unesco.org/fr/USL/le-bigwala-musique-de-trompes-en-calebasse-et-danse-du-royaume-du-busoga-en-ouganda-00749) |

1. L’année dernière, la République de Corée a versé une contribution volontaire supplémentaire au Fonds du patrimoine culturel immatériel qui a été approuvée par le Comité lors de sa onzième session ([décision 11.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/D%C3%A9cisions/11.COM/6)). Cette contribution s’élève à 300 000 dollars des États-Unis et a pour objectif d’aider le Secrétariat à améliorer le mécanisme des rapports périodiques dans le cadre de la Convention. Grâce à cette contribution, les États parties pourront remplir leur rapport périodique en ligne, et ce à partir de 2018. Cette fonctionnalité sera déjà disponible, sur une base volontaire et expérimentale, pour les États qui doivent soumettre leur rapport concernant un élément inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente avant le 15 décembre 2017.
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant les articles 7, 29 et 30 de la Convention concernant les rapports des États parties et le chapitre V des Directives opérationnelles,
3. Remercie les États parties qui ont remis leurs rapports dans les délais et invite les États parties qui n’ont pas encore remis les rapports attendus à le faire dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, au plus tard le 15 décembre 2017, afin que le Comité puisse les examiner lors de sa treizième session en 2018 ;
4. Prend note que la quasi-totalité des rapports attendus pour ce cycle ont été remis, y compris plusieurs qui étaient en retard, ce qui témoigne de l’attention constante accordée par les États parties à la sauvegarde d’éléments du patrimoine culturel immatériel dont la viabilité est menacée ;
5. Salue les progrès réalisés par les États parties dans la sauvegarde de leurs éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et les invite à maintenir la sauvegarde et la transmission continue à l’ordre des priorités et à impliquer les praticiens, détenteurs et communautés concernés dans la mise en œuvre et l’actualisation des plans de sauvegarde ;
6. Décide de soumettre à l’Assemblée générale un résumé des rapports des États parties sur l’état actuel d’éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente qui ont été examinés durant la présente session.

Botswana : « Le savoir-faire de la poterie en terre cuite dans le district de Kgatleng au Botswana » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=44086)*)*

1. Le savoir-faire de la poterie en terre cuite est un élément pratiqué par la communauté des Bakgatla ba Kgafela dans le sud-est du Botswana. Les praticiens fabriquent des pots de tailles et de motifs divers qui rappellent les pratiques culturelles et les croyances de leur communauté. Il existe six types de pots en terre cuite, classés selon leur usage, mais seuls deux types connaissent actuellement une forte demande. L’usage des pots s’est également diversifié et ne dépend plus de leur taille. Au moment de collecter l’argile, la maître potière communique avec les ancêtres par la méditation afin qu’ils la guident vers le lieu idéal et pratique des rituels sacrés afin de garantir que les pots ne craquent pas pendant la fabrication. Les hommes aident à creuser le sol, à ramasser et à transporter le bois et la bouse de vache, et à porter les pots une fois qu’ils sont fabriqués. Les jeunes filles et garçons prépubères participent également au ramassage du bois et de la bouse de vache. Les jeunes filles deviennent apprenties et seules la maître potière et son apprentie interviennent réellement dans la fabrication des pots, du fait qu’elles observent certains tabous associés à l’élément.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Sous la direction du ministère de l’Autonomisation des jeunes, du Sport et du Développement culturel, le plan de sauvegarde du savoir-faire de la poterie en terre cuite a été mis en œuvre en étroite collaboration avec les membres de la communauté du district de Kgatleng. La mise en œuvre de ce plan de sauvegarde a permis de créer une association des arts visuels dans le district de Kgatleng, de localiser les détenteurs de connaissances ainsi que les sites riches de nouvelles matières premières et de trouver de nouvelles sources de financement pour les apprenties. Ces actions ont contribué à promouvoir l’élément et à le rendre visible. Les activités ayant trait à la transmission de cette pratique ont permis de former des apprenties, qui sont aujourd’hui maîtres potières et qui enseignent aux étudiants d’arts plastiques du secondaire.
3. **Participation des communautés**. Les informations fournies dans le rapport décrivent la participation de membres de la communauté du district de Kgatleng dans la mise en œuvre du plan de sauvegarde. Les activités de sauvegarde ont été dirigées par des praticiens de l’élément, dont deux maîtres potières et leurs apprenties, qui sont elles-mêmes devenues maîtres potières. Les maîtres potières ont participé aux compétitions de la Journée du président et sont intervenues dans l’école d’initiation des filles des Bakgatla ba Kgafela (Bojale), qui est dirigée par la famille royale de la communauté et comprend un Conseil des femmes des cinq principales kgotla (places publiques). Le musée de Phuthadikobo, chargé de mener des recherches, de documenter, de promouvoir et d’exposer la culture de la communauté, a joué un rôle de coordination dans les activités de sauvegarde et a permis de faire connaître l’élément, en consultation avec les parties prenantes. Les praticiens de l’élément ont aussi pris part activement à la préparation du rapport ; deux d’entre eux faisaient partie de l’équipe formée par le Comité du patrimoine culturel immatériel du district de Kgatleng. Ce dernier a organisé en 2016 un atelier sur la préparation du rapport qui a rassemblé toutes les parties prenantes (maîtres potières, Comité du patrimoine culturel immatériel du district de Kgatleng, autorités tribales, Comité de développement du village, musée de Phuthadikobo, ministère de l’Autonomisation des jeunes, du Sport et du Développement culturel et représentants du Comité national du patrimoine culturel immatériel du Botswana).
4. **Viabilité et risques actuels**. Après l’indépendance du pays, l’utilisation de pots en terre cuite et le nombre de praticiens de l’élément ont fortement baissé. Le degré de transmission était très faible et elle avait lieu de façon informelle, en se limitant aux membres de la famille ; l’intérêt du public était pratiquement nul. L’initiation des filles, qui contribue à rendre plus efficace la transmission des connaissances relatives à l’élément et à sa pratique, a permis à quatre-vingt-dix-sept jeunes femmes d’apprendre les techniques de base de la poterie et aux maîtres potières d’organiser des ateliers de formation formelle pour des étudiants et des membres de la communauté. L’utilisation de pots en terre cuite a fortement augmenté, comme le prouve leur utilisation lors de fêtes et de cérémonies rituelles. Suite à la hausse de la demande de pots en terre cuite, les deux apprenties citées en 2010 ont obtenu le titre de maîtres potières et ont désormais leur propre atelier de poterie.
5. En dépit des progrès réalisés grâce à la mise en œuvre du plan de sauvegarde, la plupart des initiées n’exercent pas encore comme potières puisqu’elles sont dans l’enseignement supérieur ou qu’elles travaillent, et aucune nouvelle apprentie ne s’est détachée de la formation. L’un des principaux obstacles à cette pratique est l’existence de nouvelles formes de poterie, produites en série à l’aide de machines modernes, qui ignorent les aspects culturels et les tabous associés à l’élément. Cela reste une menace pour la viabilité de l’élément puisque les potières seront tentées de passer à la poterie mécanique pour améliorer leurs moyens de subsistance.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.1 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [7.COM 8.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions/7.COM/8.1),
3. Exprime ses remerciements au Botswana pour la soumission, dans les délais, de son rapport sur l’état de l’élément « Le savoir-faire de la poterie en terre cuite dans le district de Kgatleng au Botswana », inscrit en 2012 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par le Botswana pour sauvegarder et revitaliser l’élément, en particulier de son soutien à la création d’une Association des arts visuels pour représenter les intérêts des potiers et d’autres artistes, de ses activités de recherche et de documentation sur les détenteurs de connaissances, de la réalisation d’un audit pour déterminer les sites où trouver des matières premières et de ses offres de financement pour les apprenties ;
5. Invite l’État partie à continuer de promouvoir le savoir-faire de la poterie en terre cuite en encourageant les maîtres potières à participer aux compétitions, en renforçant leur présence dans l’éducation formelle, où elles peuvent enseigner et montrer leur savoir-faire, en formant les jeunes femmes à l’art de la poterie en terre cuite et en les encourageant à le pratiquer, en complément de la formation dispensée dans les écoles d’initiation des filles afin de créer une Académie de poterie de district destinée à la recherche, à la documentation et à la transmission ;
6. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2020, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « Le festival du Nouvel An des Qiang » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=43929)*)*

1. Le festival du Nouvel An des Qiang est un rassemblement traditionnel qui a lieu dans quatre comtés de la province chinoise du Sichuan. Il est l’occasion pour le peuple Qiang de rendre grâce et de vénérer les dieux du ciel pour obtenir bienveillance et prospérité. Il débute le premier jour du dixième mois lunaire et dure trois à cinq jours, durant lesquels les Qiang, dans chaque village, pratiquent des rituels sacrificiels en l’honneur des dieux du ciel, de la montagne et du clan et célèbrent cette fête communautaire dans leurs costumes traditionnels Il offre l’occasion de pratiquer des protocoles rituels, des traditions orales et des arts du spectacle et représente également un espace culturel associé à une pratique sociale, à une expérience de vie et à des connaissances traditionnelles. Le cœur des activités rituelles de ce festival est le moment où les *shbi* (prêtres) chantent des classiques religieux et déclament des épopées nationales ayant trait à la philosophie traditionnelle, à la culture populaire, à la danse, à la musique, à l’astronomie, à la géographie, à la médecine traditionnelle, etc. Durant cette activité, les *shbi* et les aînés du village se réunissent pour discuter d’affaires officielles, rappeler le règlement du village et intégrer les garçons nouveau-nés à la généalogie du clan, en préservant un système de discussion traditionnel au caractère démocratique.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. De manière générale, toutes les mesures de sauvegarde prévues pendant la période considérée ont bien été mises en œuvre et ont permis d’atteindre les résultats escomptés. Les infrastructures bâties (par ex. : villages traditionnels Qiang, forteresses, salles d’exposition populaires et centres de formation, de pratique et de transmission) offrent d’importants espaces culturels pour cet élément. Soixante-quatre détenteurs représentatifs ont été identifiés et vingt-neuf d’entre eux ont reçu des subventions du gouvernement. L’intégration de l’élément à l’éducation formelle et non formelle a favorisé sa transmission intergénérationnelle. Sa viabilité a pu être renforcée par la restauration et la transmission de plusieurs activités régionales, festives et culturelles (par ex. : danse du *saleng*, danse du tambour en peau de mouton, flûte et broderie Qiang), à l’occasion des efforts de reconstruction qui ont fait suite au séisme survenu à Wenchuan le 12 mai 2008, qui a entraîné de lourdes pertes pour le peuple Qiang. De plus, les gouvernements, à tous les niveaux, ont mis en place des mécanismes de contribution au projet afin de contrôler les flux financiers et les financements destinés à des buts spécifiques, ce qui a permis d’atteindre les objectifs avec une plus grande efficacité financière.
3. **Participation des communautés**. La force de revitalisation de l’élément vient essentiellement des organisations communautaires de différentes régions, puisque dix-neuf associations non gouvernementales luttent pour la revitalisation du festival dans des centres de formation. Grâce à la coordination des centres culturels et des instituts de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des quatre comtés où vivent les Qiang, ces derniers ainsi que les détenteurs représentatifs, les organisations communautaires, les enfants scolarisés et le grand public ont pu participer pleinement aux activités de sauvegarde mises en œuvre. Un réseau devant permettre aux communautés, aux experts, aux associations locales, aux centres spécialisés, aux instituts de recherche, aux universités et aux établissements d’enseignement primaire et secondaire de mener des actions conjointes de sauvegarde se développe peu à peu. Fin avril 2013, une conférence organisée dans le comté de Wenchuan (préfecture d’Aba) afin de planifier la préparation du rapport a souligné l’importance de ce travail. Un questionnaire sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde a été préparé et l’Académie des arts de la province du Sichuan a mis en place un groupe de travail pour rédiger ce rapport. Des enquêtes sur le terrain, des entretiens avec les détenteurs, des discussions dans les communautés ainsi que le questionnaire ont permis de recueillir l’avis et les suggestions de villageois, de détenteurs et d’organisations communautaires. Dans le but d’avoir des informations concrètes pour améliorer et compléter le rapport, tous les participants ont fait part de leurs commentaires, qui ont été résumés dans une chronique de sauvegarde du festival du Nouvel An des Qiang de 2009 à 2013.
4. **Viabilité et risques actuels**. Le séisme de Wenchuan évoqué plus haut a provoqué la mort de nombreux *shbis* ou les a empêchés de transmettre l’élément ; des espaces culturels (comme les montagnes sacrées, les tours de guet traditionnelles, etc.) associés au festival ont été détruits ou fortement endommagés ; des objets rituels symbolisant la culture *shbi* (comme des sceptres, des costumes et des couteaux) ont été perdus ou endommagés, et un grand nombre d’archives et d’enregistrements ayant trait au festival ont disparu. De plus, on assiste à un désintérêt général des jeunes pour la langue qiang et de nombreuses expressions culturelles traditionnelles sont aujourd’hui menacées d’extinction, ce qui met en péril la transmission intergénérationnelle de l’élément par les *shbi* et la viabilité du festival lui-même. Le long processus de transmission, le fait que l’élément soit réservé aux hommes et la disparition de la mémoire des détenteurs continuent de représenter une menace. De plus, comme il s’agit d’une fête locale de la minorité Qiang et non d’une fête nationale, les étudiants et les travailleurs émigrés ne peuvent pas rentrer chez eux pour la célébrer. Depuis l’inscription de l’élément, le peuple Qiang a davantage pris conscience de la valeur de son festival traditionnel et des risques auxquels il est confronté. Les Qiang sont aujourd’hui deux fois plus nombreux à participer aux activités du festival qu’en 2008.
5. À l’heure actuelle, plusieurs menaces continuent de peser sur la viabilité de l’élément. Par exemple, la transmission intergénérationnelle est affectée par l’âge avancé de la plupart des *shbis* qui sont en mesure de présider le festival ; six sont d’ailleurs décédés au cours des six dernières années. La disparition des espaces rituels et de la langue maternelle est une autre menace. Les Qiang ont été confrontés à d’importants problèmes d’adaptation interculturelle après leur déplacement à la suite du tremblement de terre. Enfin, étant donné que la prise en charge gouvernementale s’appuie sur les petites villes et les villages ainsi que sur les centres culturels des comtés concernés, les ressources humaines disponibles restent fortement limitées.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.2 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [4.COM 14.02](https://ich.unesco.org/fr/decisions/4.COM/14.02),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « Le festival du Nouvel An des Qiang », inscrit en 2009 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier pour soutenir les détenteurs représentatifs du festival dans tous les domaines, pour encourager la population locale à revitaliser les activités traditionnelles de ce festival, pour assurer la viabilité de la reprise des activités du festival après le séisme, pour reconstruire le centre de formation et, de façon générale, pour améliorer ses mécanismes de transmission ;
5. Invite l’État partie à continuer d’accorder un soutien financier aux détenteurs représentatifs, de restaurer les espaces culturels détruits ou endommagés où avait lieu le festival, d’introduire l’enseignement de ses composantes dans les écoles et les manuels scolaires, de financer et de publier des travaux de recherche sur ce festival, et d’encourager le réseau de sauvegarde qui s’est développé entre les divers participants ;
6. Encourage l’État partie à continuer de relever les défis constants, et en particulier à renforcer la transmission intergénérationnelle, affectée par l’âge avancé de la plupart des détenteurs ;
7. Encourage par ailleurs l’État partie à respecter l’échéance du 15 décembre 2017 pour la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « La conception et les pratiques traditionnelles de construction des ponts chinois de bois en arc » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=43955)*)*

1. La conception et les pratiques traditionnelles de construction des ponts chinois de bois en arc associent l’usage du bois et des outils d’architecture traditionnels, l’artisanat, les techniques fondamentales de « tissage des poutres » et d’assemblage par mortaises et tenons, ainsi que la connaissance par les détenteurs de différents environnements et des mécanismes structuraux nécessaires. La pratique de cette technique est dirigée par un maître charpentier et exécutée par d’autres travailleurs du bois, en étroite coopération. Ces connaissances se transmettent essentiellement dans le nord-est de la province du Fujian et le sud-est de la province du Zhejiang.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Depuis son inscription, la viabilité de l’élément s’est améliorée et le nombre de détenteurs a augmenté. Les efforts qui visaient à associer documentation, transmission et pratique, sauvegarde d’éléments du patrimoine immatériel et matériel, ainsi que recherche universitaire et promotion auprès du public ont permis d’assurer la sauvegarde et la transmission de l’élément et de renforcer sa viabilité. L’identification et le soutien de détenteurs représentatifs ont contribué à la transmission de l’élément, ce qui a permis d’accroître sa fréquence et sa portée ; l’engagement de jeunes apprentis s’est également intensifié. Les activités de sauvegarde ont respecté les fonctions des ponts dans la vie des populations locales et ont bénéficié aux communautés et groupes locaux. Les fonds levés pour la sauvegarde ont été utilisés de manière efficace, avec la participation des communautés. L’investissement dans différents types d’activités promotionnelles (manuels scolaires et autres publications, vidéos et documentaires) a eu un bon impact social, en particulier dans les écoles. Les activités de documentation et de sauvegarde numérique ont donné certains résultats, mais les technologies utilisées doivent être améliorées et la qualité des premiers enregistrements effectués était médiocre. De la même façon, bien que le nombre de détenteurs ait augmenté, les modes de transmission doivent encore être améliorés, en particulier au vu du manque de motivation général des jeunes.
3. **Participation des communautés**. Les communautés et les groupes ont pris plusieurs mesures pour participer à la transmission et à la sauvegarde de l’élément. Les détenteurs sont directement impliqués dans la transmission et dans les actions de sauvegarde axées sur la productivité et, depuis 2010, quatorze détenteurs (maîtres charpentiers) et quarante-neuf praticiens ont activement participé à plus de trente constructions. Sept centres de pratique et de formation ainsi qu’un studio d’artisanat ont été créés et servent de bases pour la transmission, avec le soutien et l’accompagnement de détenteurs représentatifs. La population locale participe également au travail de sauvegarde en coopérant avec les détenteurs et les chercheurs, notamment en fournissant des données. Les activités de construction et de rénovation menées ces six dernières années ont permis aux membres de la communauté de bien mieux comprendre et connaître cet artisanat. Les détenteurs ont également fourni des informations de première main pour le rapport, qui a été rédigé suivant une approche ascendante, avec la pleine participation des détenteurs. Les membres de la communauté, en particulier dans les villages et les familles, ont activement contribué à la préparation du rapport en fournissant des informations et des documents au format numérique, photo et vidéo.
4. **Viabilité et risques actuels**. Même si les ponts de bois en arc ne peuvent pas supporter le poids des véhicules modernes, ils sont encore utilisés pour transporter et abriter les piétons et le bétail. Ce sont des espaces culturels locaux importants et leurs fonctions du point de vue du paysage et de la géomancie sont très respectées. Les communautés et les villages de ces régions continuent de construire, de reconstruire et de rénover des ponts de bois en arc et ont préservé les modalités traditionnelles de collecte de fonds auprès de la population et des institutions locales. Cependant, la fonction des ponts de bois en arc a changé et la demande de constructions diminue ; le secteur de la construction est en déclin et la profession de maître charpentier attire moins les jeunes générations. De plus, les modes de transmission actuels manquent d’efficacité et les matières premières se raréfient, de par la rareté des bois utilisés pour ces constructions.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.3 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [4.COM 14.03](https://ich.unesco.org/fr/decisions/4.COM/14.03),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « La conception et les pratiques traditionnelles de construction des ponts chinois de bois en arc », inscrit en 2009 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier l’établissement de centres de pratique et de formation pour les travailleurs du bois, la documentation de l’élément à travers la collecte de données et les activités de maintenance et de restauration des ponts de bois ;
5. Invite l’État partie à poursuivre ses efforts de sauvegarde en encourageant les détenteurs à participer aux activités d’échange et d’exposition, en concevant des manuels scolaires qui traitent de l’art de la construction de ponts de bois, en soutenant la transmission des connaissances associées et en faisant la promotion de l’élément dans des documentaires diffusés à la télévision et d’autres médias ;
6. Encourage l’État partie à prêter une attention particulière aux difficultés qui subsistent, comme le manque d’occasions de mettre cet art en pratique, qui entrave sa transmission, la difficulté de susciter l’enthousiasme chez les jeunes et la rareté du bois nécessaire pour construire et rénover ces ponts ;
7. Encourage par ailleurs l’État partie à respecter l’échéance du 15 décembre 2017 pour la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « Les techniques textiles traditionnelles des Li : filage, teinture, tissage et broderie » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=41430)*)*

1. Ces techniques textiles traditionnelles (filage, teinture, tissage et broderie) sont employées par les femmes du groupe ethnique des Li, dans la province de Hainan, pour produire des vêtements et d’autres objets usuels à partir du coton, du chanvre et d’autres fibres. Ces techniques, qui comprennent l’ikat, la broderie double face et le tissage jacquard simple face, sont transmises de mère en fille dès l’enfance. Les femmes Li inventent les motifs textiles en faisant appel à leur imagination et à leur connaissance des styles traditionnels. En l’absence de langue écrite, ces motifs rappellent l’histoire et les légendes de la culture Li ainsi que des rituels de culte, des tabous, des croyances, des traditions et des coutumes. Ces motifs présentent également des caractéristiques diversifiées, notamment au niveau des méthodes de filage et de teinture, qui permettent de les identifier et de les associer aux cinq grands dialectes parlés par les Li sur l’île de Hainan. Les textiles sont un aspect indissociable de toutes les grandes occasions sociales et culturelles, comme les fêtes et les rituels religieux, et notamment les mariages.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. D’après le rapport, les engagements pris en 2009 dans le dossier de candidature, concernant l’application d’une série de mesures de sauvegarde, ont été effectivement tenus pendant la période 2010-2015. Le gouvernement accorde un soutien financier et assure la sauvegarde et le développement durable de l’élément. En outre, la participation active de toutes les communautés concernées est très importante. Pour ce qui est des stratégies efficaces, la désignation de villages pour la transmission et l’ouverture de centres de formation ont mis en avant le rôle des détenteurs ; le nombre de détenteurs représentatifs de l’élément a augmenté et ils ont formé plus de 11 000 personnes à deux techniques de l’élément. La grande participation, notamment de jeunes professionnels, aux activités de sauvegarde, contribue non seulement à la transmission des techniques de génération en génération mais fait aussi tomber les barrières hommes-femmes de la société traditionnelles et permet aux hommes aussi bien qu’aux femmes de s’impliquer dans la transmission et le développement de l’élément.
3. **Participation des communautés**. Compte tenu de son importance fondamentale pour l’identité des Li, l’espace culturel où se transmet l’élément est également au cœur de la participation des communautés, groupes, individus et organisations non gouvernementales concernées à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l’élément. Par exemple, 223 détenteurs représentatifs ont activement participé à des activités de formation destinées à des milliers de participants dans les communautés et ont proposé plusieurs séances de formation. Les détenteurs représentatifs, à différents niveaux, assument de très importantes responsabilités, en améliorant les modes de transmission, et ont activement participé à des activités qui étaient axées sur la transmission des connaissances et des savoir-faire pratiques. Ils ont également contribué à sauvegarder l’élément du point de vue de la productivité et ont adopté une méthode pour en encourager la production et les ventes. Des détenteurs représentatifs composaient également l’équipe qui a rédigé ce rapport. Ils ont discuté de la procédure de rédaction et des méthodes de présentation avec des experts de la Société d’ethnologie de Hainan, du Centre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la province de Hainan et d’autres organisations non gouvernementales et organismes universitaires. Neuf centres pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel opérant au niveau des villes et des comtés, accompagnés des comités de transmission des villages, ont mené des enquêtes détaillées ainsi qu’un travail statistique sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et la situation actuelle en matière de transmission.
4. **Viabilité et risques actuels**. Depuis quelques décennies, le nombre de femmes qui maîtrisent le savoir-faire du tissage et de la broderie a considérablement diminué, au point que les techniques textiles traditionnelles des Li sont menacées de disparition. Le changement radical du mode de vie des Li, suite auquel les tenues traditionnelles ne sont plus portées qu’à l’occasion de cérémonies importantes comme les mariages, les funérailles et les fêtes, ainsi que la production de plus en plus orientée vers la vente, sous l’influence des pratiques de commercialisation et l’homogénéisation de la consommation, font partie des menaces identifiées. Cependant, les efforts entrepris ces six dernières années ont permis d’élargir le périmètre de distribution de ces textiles, qui est passé de seulement neuf comtés à l’ensemble des zones occupées par le groupe ethnique des Li dans la province de Hainan. Durant cette période, les modes de transmission traditionnels des techniques chez les femmes de ces communautés ont progressivement retrouvé leur vitalité. Pour compléter la transmission au sein de la famille, des centres de pratique et de formation ont été créés dans les communautés Li.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.4 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [4.COM 14.04](https://ich.unesco.org/fr/decisions/4.COM/14.04),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « Les techniques textiles traditionnelles des Li : filage, teinture, tissage et broderie », inscrit en 2009 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier ceux qui visent à atteindre les deux grands objectifs que sont la transmission efficace des techniques spécifiques de l’élément et l’atténuation des difficultés rencontrées par les détenteurs, telles que décrites à l’époque de l’inscription de l’élément ;
5. Invite l’État partie à poursuivre ses actions en faveur des détenteurs qui transmettent les techniques de l’élément, à assurer l’organisation de cours réguliers sur les techniques textiles pour les femmes Li dans les centres de formation, à intégrer la transmission des aspects culturels de l’élément dans le système scolaire, en collaboration avec les communautés concernées, à développer la culture de matières premières en vue de la pratique et de la transmission de l’élément, et à accroître la visibilité de l’élément et la reconnaissance de son importance par le grand public ;
6. Encourage l’État partie à continuer de se mobiliser pour la sauvegarde de cet élément et à étudier les possibilités offertes par d’autres sources de financement afin de mettre en œuvre d’autres mesures de sauvegarde et de renforcer la viabilité de l’élément ;
7. Encourage par ailleurs l’État partie à respecter l’échéance du 15 décembre 2017 pour la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « Le Meshrep » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=41432)*)*

1. Répandu dans les communautés ouïgoures de la région autonome ouïgoure du Xinjiang, en Chine, le Meshrep est un événement qui revêt diverses formes et fonctions selon les régions. C’est la principale occasion de pratiquer les coutumes traditionnelles ouïgoures et les formes artistiques telles que la musique, la danse, le théâtre, l’acrobatie, les jeux et les expressions orales. Le Meshrep constitue le principal vecteur culturel des traditions ouïgoures ; c’est aussi un lieu important où le public peut apprendre, transmettre et perpétuer les coutumes, la culture et l’art traditionnels, ainsi que certaines fêtes traditionnelles ouïgoures et d’autres activités. Le Meshrep fonctionne à la fois comme un « tribunal » où l’hôte agit en médiateur des conflits et assure la préservation des règles morales, et comme une « salle de classe » où l’on peut apprendre les coutumes traditionnelles.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. La création d’un mécanisme ciblé de transmission et de sauvegarde de l’élément a permis d’approfondir peu à peu la reconnaissance et la compréhension du Meshrep par les membres des différents groupes ethniques de la région autonome ouïgoure du Xinjiang. À ce jour, 47 unités de sauvegarde du Meshrep, dont 5 à l’échelle nationale, et 209 détenteurs représentatifs ont été identifiés. Plus de trente communautés concernées ont incité les détenteurs et les artistes populaires à organiser des événements afin d’encourager la participation au Meshrep dans toute la région du Xinjiang. Les organisations non gouvernementales sont progressivement devenues une véritable force pour sauvegarder le Meshrep et, à la suite de son inscription, des détenteurs ont fondé plusieurs organisations visant à mener des actions de sauvegarde. Des chercheurs et des amateurs de l’élément ont mis en avant sa fonction sociale, sa signification culturelle, ses valeurs et ses formes auprès de différents publics et la part de jeunes qui participent au Meshrep à l’occasion de mariages et de festivals ne cesse d’augmenter. Le Meshrep axé sur les coutumes populaires, les célébrations et l’organisation sociale connaît un renouveau dans les zones rurales et certaines formes traditionnelles de l’élément ont été revitalisées.
3. **Participation des communautés**. Les communautés concernées, les centres locaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et bien d’autres organisations et établissements scolaires ainsi que les médias ont activement collaboré aux activités de sauvegarde. En plus des efforts de transmission et des activités pratiques visant à former deux à trois nouveaux détenteurs par an, les 209 détenteurs représentatifs, avec l’administration des communautés locales, ont également organisé différentes manifestations culturelles et ont collaboré avec des chaînes de télévision et des chercheurs pour réaliser des films et des interviews. Dans plus de 30 villes et comtés, des bénévoles organisent un grand Meshrep annuel qui attire plus de 100 000 participants. L’implication de la communauté passe aussi par des clubs de transmission, qui organisent des démonstrations et des activités de formation lors de festivals. Les détenteurs progressent continuellement dans la fréquence et la portée de leurs efforts de sauvegarde et des organisations non gouvernementales ont organisé un grand nombre d’activités promotionnelles et d’échanges.
4. De 2013 à 2014, le Centre de recherche pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la région autonome ouïgoure du Xinjiang a mené des enquêtes sur le terrain dans les communautés concernées de la ville de Hami, de la ville de Turpan et de la préfecture de Kashgar et a interrogé des détenteurs et d’autres personnes concernées. En février et mars 2016, le Département de la culture de la région autonome et le Centre de recherche pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Xinjiang ont réuni des experts pour discuter des réussites et des problèmes associés à la sauvegarde ces dernières années et terminer la rédaction du rapport, qui inclut les rapports écrits de toutes les unités de sauvegarde concernant leur travail ainsi que des suggestions d’experts et d’universitaires travaillant dans des instituts de recherche. Durant ce processus, les communautés, groupes et individus des zones habitées par les Ouïgours ainsi que les organisations non gouvernementales compétentes ont confirmé le contenu des rapports et ont formulé des propositions issues de leurs connaissances préalables.
5. **Viabilité et risques actuels**. Les formes traditionnelles existent toujours, en particulier dans les vastes zones rurales habitées par les Ouïgours. La viabilité de l’élément est mise en péril par de nombreux facteurs, comme les mutations sociales qui résultent de l’urbanisation et de l’industrialisation, l’influence des cultures nationale et étrangères et l’exode des jeunes Ouïgours qui partent vers les villes pour travailler. La fréquence de l’élément et le nombre de participants diminuent progressivement, tandis que le nombre de détenteurs qui en comprennent les règles traditionnelles et le riche contenu est passé de plusieurs centaines à quelques dizaines. À la suite de l’inscription de l’élément, les jeunes Ouïgours ont commencé à prendre conscience de l’importance et de la valeur de leur patrimoine culturel immatériel. Plus de trente variétés de Meshrep, comme le Kok Meshrep (jeunes cultures) et le Keiyet Meshrep (disciplinaire), ont été revitalisées et les ressources sont mieux utilisées. Aujourd’hui, le Meshrep est essentiellement transmis par des détenteurs qui en connaissent les règles, les connotations culturelles et les styles régionaux, et par des artistes populaires qui participent régulièrement aux manifestations.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.5 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [5.COM 5.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions/5.COM/5.1),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « Le Meshrep », inscrit en 2010 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier de l’amélioration de ses mécanismes de transmission, de la valorisation de la connaissance du Meshrep par le public et de la formation des jeunes par des détenteurs expérimentés afin de continuer à renforcer la viabilité de l’élément et de répondre aux menaces et risques existants ;
5. Invite l’État partie à poursuivre le développement des cadres règlementaires et politiques pour l’inventaire de l’élément et la mise en place de conditions favorables permettant aux détenteurs représentatifs de prendre des apprentis et de participer à des démonstrations et à des échanges, et à continuer d’effectuer des enquêtes et des enregistrements du Meshrep, de soutenir les centres de transmission dans les communautés concernées, d’organiser des conférences universitaires sur le Meshrep et de recruter des étudiants de troisième cycle dans les cursus de recherche axés sur cet élément et ses composantes ;
6. Encourage l’État partie à aborder de manière efficace les problèmes découlant de la rapide transformation d’une société agricole traditionnelle en une société moderne industrialisée ainsi que les éventuels impacts négatifs de la culture de masse sur les éléments culturels traditionnels, en gardant aussi à l’esprit l’urgence de maintenir et de préserver un environnement social favorable à l’élément ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2018, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « La technique des cloisons étanches des jonques chinoises » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=41434)*)*

1. Issue de la province du Fujian, la technique des cloisons étanches des jonques chinoises est une forme traditionnelle d’artisanat qui permet de construire des navires de haute mer. Elle est transmise de maître à apprenti ou de père en fils, dans les communautés de la province du Fujian et d’autres régions. La procédure traditionnelle d’acceptation des apprentis est suivie à la lettre et doit être reconnue par la communauté locale. Cette technique a été continuellement mise à jour à mesure de l’évolution de la société, ce qui reflète sa vitalité ainsi que l’adaptabilité du patrimoine culturel immatériel. Les communautés locales considèrent l’élément comme un aspect important de leur patrimoine culturel. Invention majeure dans le domaine de la construction navale, l’élément contribue à empêcher les navires de couler et renforce la sécurité de la navigation. Il a ainsi été largement employé pour la construction de bateaux de pêche, de cargos et de navires de guerre, et a contribué aux échanges et au dialogue entre les anciennes civilisations occidentales et orientales qui empruntaient la route maritime de la soie.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Les dossiers de sauvetage et les efforts de conservation numérique ont été utiles, puisqu’un grand nombre de documents audiovisuels importants a pu être recueilli et traité, en particulier des dossiers scientifiques sur les procédés techniques, qui sont des éléments indispensables pour faire revivre cet artisanat traditionnel. La construction de modèles de jonques chinoises s’est révélée être un bon moyen d’augmenter la viabilité de l’élément. La visibilité de l’élément s’est considérablement améliorée, ses détenteurs jouissent désormais d’un statut social plus élevé, et le public se montre plus enthousiaste vis-à-vis des activités de sauvegarde. Le public manifeste également un plus grand intérêt pour l’élément, de par son association innovante avec la notion de qualité et l’enseignement professionnel, et grâce à son introduction dans les communautés et les écoles. Les fonds modestes alloués à l’élaboration de manuels scolaires, à la publication de monographies et à la réalisation de documentaires et de films publicitaires ont efficacement contribué à sa sauvegarde et à sa transmission. La création de centres de pratique et de transmission a augmenté la fréquence de cette pratique traditionnelle et a apporté un revenu supplémentaire aux détenteurs représentatifs, ce qui leur a permis d’améliorer leurs conditions de vie. Cependant, comparée aux investissements dans les infrastructures, l’aide financière accordée aux détenteurs semble encore insuffisante. Les recherches universitaires sur l’élément ont été intensifiées, ce qui pourrait favoriser l’adoption d’une approche scientifique en matière de protection et qui devrait permettre d’utiliser les ressources de manière plus efficace.
3. **Participation des communautés**. Les détenteurs sont les premiers concernés par la maîtrise et la sauvegarde de cet art, dont ils sont responsables de la pratique, de la transmission et du développement. Ils ont notamment construit plus de quarante jonques chinoises à cloisons étanches ces quatre dernières années. Les communautés ont essentiellement participé en s’intéressant davantage à la sauvegarde et à la participation, à travers des dons financiers ou en nature ou encore en donnant de leur temps. Elles ont également collaboré aux enquêtes des détenteurs et des chercheurs en fournissant des informations de terrain. Les détenteurs ont activement participé à la rédaction du rapport et ont fait part de leur travail et de leur expérience en matière de sauvegarde. Le Centre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (province du Fujian) a réuni des experts afin de réaliser une étude thématique et d’offrir un encadrement professionnel, tandis qu’en 2015, le Centre de recherche créé à cet effet a réuni 160 de ses membres pour discuter du rapport. Après la rédaction de la première version, des détenteurs, des groupes et des organisations liés à l’élément ont fait des suggestions détaillées pour sa révision et ont, par la suite, confirmé le contenu du rapport. Les communautés, détenteurs et groupes concernés ont donné leur consentement pour participer à la sauvegarde et à la transmission futures de l’élément et en améliorer la viabilité.
4. **Viabilité et risques actuels**. La technique des cloisons étanches est encore pratiquée dans certaines communautés des zones côtières de la province du Fujian et des îles chinoises adjacentes, mais les maîtres artisans qui maîtrisent parfaitement cette technique ne sont aujourd’hui plus que neuf. Bien que l’élément ait encore sa place dans l’industrie navale moderne et que cette technique soit encore largement utilisée de nos jours, le développement de la pêche en haute mer a fait considérablement diminuer la demande de grands navires en bois, qui sont remplacés par des cuirassés, au détriment de la construction de jonques chinoises. Aujourd’hui, seuls quelques bateaux de pêche destinés aux eaux côtières sont fabriqués selon cette technique et un grand nombre de chantiers navals qui produisaient des jonques à cloisons étanches ont fermé. La construction de jonques chinoises est un travail difficile qui offre un faible revenu, et elle ne semble pas attirer les jeunes Cette technique, qui s’est transmise pendant des centaines d’années, fait encore face à un nombre insuffisant de détenteurs pour assurer sa transmission. En outre, le coût de construction des jonques chinoises traditionnelles a augmenté en raison de la pénurie de bois utilisés ; la pratique de l’élément n’est donc plus rentable. Malgré ces difficultés, la viabilité de l’élément s’est améliorée dans les communautés côtières de la province du Fujian, la fréquence et l’étendue de la pratique ont augmenté et les personnes qui le pratiquent sont aujourd’hui plus nombreuses que lors de son inscription.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.6 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [5.COM 5.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions/5.COM/5.2),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « La technique des cloisons étanches des jonques chinoises », inscrit en 2010 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier ceux qui visent les trois grands objectifs consistant à sauvegarder les détenteurs et les modes de transmission, à améliorer la visibilité sociale et la connaissance de l’élément par le public et à résoudre plusieurs difficultés rencontrées par l’élément et ses détenteurs dans le passé ;
5. Invite l’État partie à continuer de sauvegarder les modes de transmission, notamment dans des établissements d’enseignement professionnel, en accordant aux détenteurs un soutien financier et social ainsi qu’en encourageant les apprentis et les jeunes à suivre des formations professionnelles, à documenter l’élément et à développer des bases de données numériques permettant de consulter ces documents ;
6. Encourage l’État partie à poursuivre ses activités de sensibilisation, notamment les expositions dans des musées, les démonstrations sur site et les autres activités qui permettent de promouvoir l’élément, et à continuer de développer l’enseignement formel, professionnel et extra-scolaire sur l’élément et les connaissances traditionnelles associées ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2018, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « L’imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=41436)*)*

1. La technique d’imprimerie à caractères mobiles a été inventée durant la dynastie des Song du Nord (1041-1048). Dans cette technique, les caractères chinois de différents matériaux sont gravés, sélectionnés et disposés comme on le souhaite avant d’imprimer le texte suivant une série de processus spécifiques. La technique d’imprimerie à caractères mobiles permet aux familles d’améliorer leurs moyens de subsistance. Elle est surtout utilisée dans les communautés locales pour compiler et imprimer la généalogie des clans, afin de garder une trace de leur histoire et des liens familiaux. Les tâches sont réparties entre les hommes et les femmes, ces dernières s’occupant essentiellement des tâches les moins lourdes comme la composition, l’impression et la reliure. Bien que cette technique fasse appel à un procédé relativement fixe et à un processus de production ancestral, elle permet néanmoins aux différents individus, groupes et communautés d’exprimer leur créativité.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. D’après le rapport, une grande quantité de textes, d’images et de documents audio et vidéo ont pu être recueillis et traités, notamment sur les procédés techniques et d’autres aspects fondamentaux du processus d’impression, ce qui a permis de reconstituer des techniques lorsque cela était nécessaire. Le soutien financier accordé au plan de sauvegarde s’est avéré relativement efficace. Un plus grand nombre de personnes a participé aux activités de sauvegarde et le statut social des détenteurs a évolué. La mise en place de bases d’apprentissage par les établissements d’enseignement professionnel et l’octroi d’une aide financière aux détenteurs ont permis de recruter des apprentis. La visibilité de l’élément s’est également améliorée grâce aux activités publicitaires et promotionnelles (rédaction de manuels scolaires locaux, publication de monographies et réalisation de documentaires) et les investissements relativement limités pour ce faire ont obtenu des résultats satisfaisants. La vaste participation aux activités de sauvegarde d’organismes industriels non gouvernementaux, d’instituts d’enseignement supérieur, d’organisations sociales et d’instituts professionnels a permis d’utiliser les ressources disponibles de façon plus efficace.
3. **Participation des communautés**. Les détenteurs jouent un rôle indispensable pour la sauvegarde et la transmission, en compilant et en imprimant la généalogie des clans pour les communautés locales et en menant régulièrement des activités de formation. Avec les membres de leur famille, ils ont activement participé à la sauvegarde et à la transmission de l’élément. Ils ont également donné des conseils aux apprenants concernant les pratiques de transmission et ont participé à la collecte et à l’enregistrement d’informations élémentaires sur cette technique. L’Association de l’imprimerie à caractères mobiles de Rui’an est une organisation non gouvernementale qui a été fondée par des détenteurs et des praticiens de l’élément ; elle compte actuellement plus de 130 membres et a pris de nombreuses mesures pour la sauvegarde et la transmission de l’élément. Elle héberge depuis 2012 un site Web sur l’élément en Chine, qui présente des informations sur l’association ainsi que sur l’histoire et les caractéristiques de cette technique, ses détenteurs, les expositions organisées et les activités de transmission et de sauvegarde, et qui joue un rôle important pour la publicité et la promotion de l’élément. Le rapport a été rédigé avec la pleine participation des détenteurs, dont certains ont assisté à des symposiums organisés par des organisations compétentes en 2014 et ont pris part aux recherches menées sur le terrain en vue de rédiger le rapport en 2015.
4. **Viabilité et risques actuels**. Cette technique est essentiellement transmise des détenteurs à leurs apprentis dans le cadre familial et une procédure stricte s’applique au recrutement des apprentis. Les menaces qui pèsent sur l’élément sont, entre autres : les technologies modernes d’informatique et d’impression numérique qui remplacent l’imprimerie manuelle traditionnelle ; la complexité d’apprentissage de ce processus, au contenu culturel et technique poussé ; la pratique de l’élément dans des zones essentiellement rurales et le fait que les détenteurs soient d’âge moyen ou âgés de plus de cinquante ans. L’inscription a eu un impact social positif et le public prend de plus en plus conscience de l’importance de cet élément ; les détenteurs ont été encouragés à recruter des apprentis afin de contribuer à la viabilité de cette technique selon les modes de transmission traditionnels. Les communautés, groupes et individus concernés par l’élément ont une nouvelle vision de la culture qui y est associée et leur participation à sa transmission s’est étendue sur le plan géographique. On observe une demande relativement forte sur les marchés locaux et au-delà ; par exemple, les détenteurs de la technique du village de Dongyuan ont reçu plus de 120 commandes en 2013 et leur revenu annuel est proche de celui des ouvriers qualifiés de la région.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.7 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [5.COM 5.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions/5.COM/5.3),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « L’imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois », inscrit en 2010 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier la constitution d’archives audiovisuelles sur l’élément et la mise en place d’un soutien institutionnel et de fonds destinés aux détenteurs et aux praticiens de cette technique ;
5. Invite l’État partie à reconnaître davantage le rôle fondamental des détenteurs dans la transmission de cet élément et à faciliter la transmission de leurs connaissances aux apprentis, en prévoyant notamment l’apprentissage élémentaire de l’élément dans les programmes scolaires et en l’incluant dans les manuels scolaires ;
6. Encourage l’État partie à rechercher de nouveaux circuits permettant de diversifier les sources de financement, afin de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde supplémentaires et à rechercher de nouveaux moyens de promouvoir l’élément en vue d’assurer une plus grande efficacité dans l’utilisation des fonds ainsi que la durabilité des efforts de sauvegarde ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2018, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Chine : « Le Yimakan, les récits oraux des Hezhen » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=41438)*)*

1. Les récits oraux du Yimakan sont une forme d’art oral chanté et parlé qui s’est transmise de génération en génération chez les Hezhen du nord-est de la Chine. Ses interprètes sont appelés « *yimakanqi mafa* ». Les récits oraux du Yimakan, qui présentent des caractéristiques régionales distinctives, racontent des actes héroïques, des croyances chamaniques, des épisodes de pêche et de chasse, des coutumes populaires, des histoires d’amour, etc. Étant donné que les Hezhen n’ont pas de système d’écriture, l’élément est devenu une « encyclopédie orale » qui permet de préserver leur histoire, leur culture, leur folklore, leurs croyances, leurs coutumes, leur langue maternelle et d’autres informations importantes. L’élément procure un sentiment d’identité culturelle et contribue à la continuité historique des communautés locales. Il représente également un moyen fondamental de transmettre la langue hezhen, du fait qu’il préserve parfaitement les expressions spécifiques de cette langue.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. À l’inscription de l’élément en 2011, on ne comptait que cinq praticiens ; ils sont aujourd’hui au nombre de quatorze, dont dix femmes. Pendant la période qui fait l’objet du rapport, les activités de sauvegarde de l’élément ont été efficacement mises en œuvre et ont permis d’en améliorer la visibilité et la viabilité. Les interprétations des détenteurs sont toujours plus nombreuses et les épisodes traditionnels qui composent leur répertoire ont été enrichis. Le groupe d’apprentis des styles de Yimakan s’est élargi et la relation complémentaire entre transmission familiale et transmission sociale a permis d’étendre le périmètre de pratique de l’élément et d’en augmenter la fréquence. La langue hezhen a retrouvé une certaine vitalité grâce à la transmission et à la pratique du Yimakan et les Hezhen ont grandement pris conscience de l’importance de sauvegarder la langue de leur groupe ethnique et le patrimoine vivant qui y est associé. L’absence d’environnement linguistique solide est cependant un des problèmes rencontrés pendant la mise en œuvre qui a freiné la transmission et la pratique du Yimakan. De plus, il est indiqué que l’aide financière accordée aux jeunes pour qu’ils puissent apprendre l’élément pourrait facilement être détournée de son but d’origine s’ils participent dans le seul but de recevoir cette aide financière.
3. **Participation des communautés**. Les Hezhen ont activement participé à la sauvegarde et à la transmission des récits oraux du Yimakan. Les conseils de village ainsi que des centaines de représentants des villageois des quatre communautés principales se sont activement engagés vis-à-vis des mesures de sauvegarde et ont continué à participer aux activités organisées dans cinq centres de pratique et de transmission. Les praticiens transmettent activement l’élément et jouent un rôle clé dans les activités de sauvegarde. En plus du système traditionnel de transmission au sein des clans et des familles, ils ont organisé des activités et des formations régulières dans les centres de pratique et de transmission. Les Hezhen enseignent volontiers leur langue ainsi que la pratique du Yimakan. Ils ont créé quatre groupes d’apprentissage et de discussion sur Internet ainsi que plusieurs applications mobiles qui comptent des dizaines de participants. De plus, des liens intergénérationnels se sont créés entre les détenteurs et, du fait que les hommes ont participé plus fréquemment au travail communautaire et aux activités sociales, les femmes plus âgées sont peu à peu devenues la principale force de transmission et de pratique des récits oraux du Yimakan. Plus de 4 800 personnes ont participé aux différentes activités de sauvegarde dans les communautés concernées.
4. Une conférence s’est tenue dans la province du Heilongjiang en vue de préparer le rapport et un cours de formation a été organisé à Harbin en janvier 2016. Plus de vingt personnes, dont les représentants de centres pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de communautés, ont assisté à cette conférence. Les Hezhen ont activement fait part de leurs commentaires et les suggestions des praticiens et des apprenants ont été prises en compte. Les conseils de village des quatre communautés principales ont aussi organisé des réunions durant lesquelles les détenteurs et les villageois ont pu formuler des suggestions écrites.
5. **Viabilité et risques actuels**. L’élément est menacé par la modernisation, qui a entraîné d’importants changements dans le style de vie traditionnel, dans la relation entre l’homme et la terre et dans la structure sociale du groupe ethnique des Hezhen. Leur très faible population et leur assimilation dans la culture nationale ont eu de graves effets sur leur langue maternelle et le Yimakan est aujourd’hui encore menacé d’extinction. Ce phénomène a été aggravé par le décès de nombreux conteurs et par l’exode des jeunes, qui partent vers de plus grandes villes en quête d’éducation, de travail et d’un style de vie moderne. Après l’inscription, les Hezhen se sont montrés enthousiastes envers la promotion de leur tradition culturelle et les communautés et groupes concernés ont pris des initiatives pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde, notamment avec des activités de transmission et de pratique. L’élément est ainsi pratiqué plus fréquemment et transmis dans le cadre de la vie quotidienne ; le public s’est aussi élargi, passant de la population locale aux Hezhen installés ailleurs. Parallèlement, les gouvernements de tous niveaux et les départements de la culture ont pris différentes mesures pour le renforcement des capacités des communautés, l’élaboration de politiques et l’octroi d’aides financières afin d’encourager les communautés et les praticiens à participer aux activités de sauvegarde.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.8 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [6.COM 8.6](https://ich.unesco.org/fr/decisions/6.COM/8.6),
3. Exprime ses remerciements à la Chine pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « Le Yimakan, les récits oraux des Hezhen », inscrit en 2011 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Chine pour sauvegarder l’élément, en particulier pour assurer le renforcement des capacités des communautés, augmenter le nombre et la qualité des interprétations et promouvoir un contexte social et culturel favorable pour la langue et la culture des Hezhen ;
5. Invite l’État partie à poursuivre ses efforts pour la reconnaissance et la formation des praticiens ainsi qu’à maintenir le versement d’une aide financière, qui facilite la transmission des récits oraux du Yimakan et la sauvegarde de la langue hezhen, et à renforcer le réseau des centres de pratique établis dans les communautés hezhen et où se déroulent les activités de transmission ;
6. Encourage également l’État partie à poursuivre la documentation numérique systématique de l’élément en vue de créer une base de données thématique, et à inclure les récits oraux du Yimakan dans l’éducation formelle et non formelle afin de promouvoir l’élément auprès des jeunes et de faciliter leur implication dans sa transmission ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2019, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Indonésie : « La danse Saman » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=43098)*)*

1. La danse Saman est une forme de divertissement à valeur esthétique qui est plus qu’une simple danse ou qu’un simple art du spectacle. Elle revêt une signification importante pour les habitants de Gayo Lues et leur permet de communiquer, d’établir des relations amicales entre les villages et de renforcer leur identité culturelle. La danse Saman est le patrimoine des Gayo, qui résident essentiellement dans les districts de Gayo Lues, d’Aceh du Sud-Est, de Tamiang Hulu (district d’Aceh Tamiang), de Takengon (district d’Aceh central) et de Lukup Serbejadi (district d’Aceh oriental), dans la province d’Aceh. Sa communauté et son public se composent de danseurs, de formateurs, d’amateurs, de chefs communautaires, d’enseignants, de responsables gouvernementaux et du grand public. Les mesures de sauvegarde du Saman se concentrent sur deux aspects majeurs : la transmission et la facilitation, ce dernier processus devant fournir l’occasion aux groupes de Saman d’exécuter cette danse, notamment avec l’ouverture d’un espace culturel permettant au public de l’apprécier.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Le financement accordé par le gouvernement a fourni une bonne base en attendant de trouver des sources de financement supplémentaires auprès d’autres parties, que ce soit dans la communauté elle-même ou dans le secteur privé (programmes de responsabilité sociale d’entreprise, par exemple). La première année, les activités de sauvegarde du Saman se sont concentrées sur l’autonomisation des communautés et le développement des ressources humaines, avec des programmes de renforcement des capacités et de formation des formateurs. Les années suivantes, les activités ont commencé à inclure l’introduction, la promotion et la création d’espaces, ainsi que l’expression de cet art dans des représentations, des expositions, des recherches et des publications. Le Centre des arts et de la culture gayo, qui est en cours de création, devrait assurer la coordination des programmes de sauvegarde existants et développer des programmes nationaux. Bien que des progrès aient été réalisés sur la période 2012-2016, il est indiqué que la sauvegarde du Saman pourrait être plus ciblée et mieux organisée afin d’éviter que les programmes de sauvegarde ne se chevauchent. Un plan d’action est prévu de 2017 à 2019. Il comprend des activités de transmission et de promotion, des séances de formation visant le renforcement des capacités ainsi que la consolidation des groupes de Saman existants et des institutions traditionnelles.
3. **Participation des communautés**. Tout d’abord, il faut préciser que les habitants de Gayo Lues ont toujours activement sauvegardé le Saman à travers le *belah* (communauté locale fondée sur le lignage) et, avec l’aide du gouvernement, pratiquent régulièrement le *tanding* (forme de compétition/duel traditionnel) afin de former les membres et de renforcer la cohésion au sein du *belah*. Au-delà de la communauté, d’autres groupes sociaux et organisations non gouvernementales, en particulier ceux établis dans la province d’Aceh, ont participé à la mise en œuvre des activités de sauvegarde, avec le soutien et le financement du gouvernement. Les jeunes de Gayo ont également été impliqués grâce à la création, en 2012, de l’Union des étudiants de Gayo Lues, qui vise à faire connaître le Saman aux jeunes. Au cours d’une réunion avec des représentants du ministère de l’Éducation et de la Culture, de l’administration provinciale et du district de Gayo Lues, les communautés locales ainsi que la société en général ont exprimé le souhait d’avoir un rôle public plus actif dans l’avenir. Le prochain plan de sauvegarde fera plus largement participer la société. Le rapport a été rédigé en six jours dans la ville de Banda Aceh et le district de Gayo Lues, avec des représentants des communautés détentrices du Saman de plusieurs zones administratives de la province d’Aceh, entre autres.
4. **Viabilité et risques actuels**. Les obstacles à la viabilité du Saman qui sont souvent cités sont : le penchant des communautés pour ce qu’elles considèrent comme des arts du spectacle plus modernes et attractifs que les traditionnels ; le flux rapide d’informations et de technologies qui entravent la compréhension des valeurs et des significations de la danse Saman ; et les effets de l’urbanisation sur l’espace culturel. Depuis l’inscription, la viabilitédu Saman s’est améliorée, la fréquence des représentations s’est accrue et des groupes de Saman se produisent de nouveau à Gayo Lues. Le Saman est devenu l’art du spectacle le plus populaire de la province d’Aceh et il est désormais mieux connu en Indonésie, mais le rapport indique que cette évolution ne s’est pas accompagnée d’une compréhension suffisante du Saman dans la communauté en général. La transmission des valeurs du Saman est encouragée dans l’unité sociale la plus petite, la famille, et le *mersah* (une institution traditionnelle) offre un espace culturel où pratiquer les coutumes traditionnelles de la population de Gayo Lues et apprendre le Saman.
5. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.9 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [6.COM 8.8](https://ich.unesco.org/fr/decisions/6.COM/8.8),
3. Exprime ses remerciements à l’Indonésie pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « La danse Saman », inscrit en 2011 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts déployés par l’Indonésie pour sauvegarder l’élément, en particulier pour renforcer les modes de transmission, que ce soit dans la famille ou par la formation des formateurs, et pour faciliter la pratique du Saman en ouvrant un espace culturel où cette danse peut être exécutée et appréciée par un public plus large ;
5. Invite l’État partie à poursuivre la certification officielle des *sanggar* (centres de formation aux arts traditionnels) dans les régions concernées par le Saman, y compris ceux sous gestion privée, la formation des formateurs et des interprètes du Saman qui sont en mesure de l’enseigner à d’autres, ainsi que l’inventaire et la documentation de l’élément au moyen de photos et de vidéos, et à continuer de soutenir les recherches sur le Saman et ses valeurs culturelles, religieuses, ainsi qu’en matière de santé ;
6. Encourage l’État partie à poursuivre ses efforts en vue de sauvegarder l’élément en favorisant la transmission des connaissances relatives au Saman, en promouvant le Saman au niveau du gouvernement local, en renforçant les capacités des formateurs de Saman et des gestionnaires de *sanggar*, en aidant les groupes de Saman à se produire, en consolidant les institutions traditionnelles associées à l’élément et en achevant la construction d’un Centre des arts et de la culture gayo ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2019, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Indonésie : « Le noken, sac multifonctionnel noué ou tissé, artisanat du peuple de Papouasie » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=43096)*)*

1. Le noken est un sac, un vêtement ou une coiffe tissé ou noué à la main à partir de fibres de bois, d’écorce ou de racines de baquois. Il est parfois coloré et décoré, et les femmes de Papouasie, en particulier dans les zones rurales, le portent également comme chemise ou comme jupe. Dans les zones côtières, il est généralement tissé, en fonction des matériaux disponibles, tandis que la méthode privilégiée dans les régions montagneuses est le nouage, du fait des matériaux que l’on y trouve (écorce, bois et racines d’arbres). La communauté du noken comprend les personnes qui l’utilisent, de tout âge et des deux sexes, les fabricants de noken (essentiellement des femmes) et les amateurs du noken. Il a plusieurs fonctions sociales, culturelles et économiques, et c’est aussi un symbole qui unit plus de 250 groupes ethniques en Papouasie. Il permet de distinguer le statut social d’une personne, marque la reconnaissance des droits de propriété individuels et témoigne de l’appréciation d’une personne envers une autre. C’est aussi un élément important de la dot (symbole de maturité), un objet cérémoniel ainsi qu’un mode de stockage des produits alimentaires de la famille, qui sert de « système d’avertissement » lorsque ceux-ci diminuent.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Le rapport indique que trois grandes actions ont été nécessaires pour assurer la sauvegarde de l’élément : transmission des connaissances relatives au noken aux jeunes générations ; mise à disposition de locaux pour les artisans, afin qu’ils puissent développer et montrer leur savoir-faire lors de formations, de festivals et d’expositions ; et revitalisation des *sanggar* (centres de formation aux arts traditionnels) consacrés au noken dans toute la Papouasie. Le plan de sauvegarde 2012-2016 n’a pas été complètement mis en œuvre en raison de certaines contraintes, notamment l’étendue des régions de Papouasie et de Papouasie occidentale et la limitation des ressources humaines. La prise de conscience et la fierté à l’égard du noken des communautés culturelles, qui entreprennent désormais leurs propres activités de sauvegarde avec d’autres acteurs, font partie des progrès réalisés. La communauté du noken a mis en place une coopération avec le secteur privé qui contribue aux efforts de revitalisation du noken. Bien que les *sanggar* ne soient pas nombreux en-dehors des capitales de province, il existe plusieurs mécanismes d’aide et de mentorat, dont certains qui se développent très bien à Jayapura et Manokwari. Les *Mama-mama Papua* (artisans)travaillent activement dans les *sanggar* et, en plus d’augmenter la productivité, la présence des *sanggar* a aussi suscité un regain d’intérêt pour l’apprentissage du noken chez les jeunes. De plus en plus d’artisans rejoignent les *sanggar* et des organisations non gouvernementales concernées par le noken leur apportent une assistance, notamment d’ordre juridique.
3. Un plan d’action a été élaboré pour 2016-2020. Il prévoit notamment l’établissement d’un inventaire du noken, la révision des outils pédagogiques, le renforcement des connaissances des praticiens et des artisans au sujet des valeurs, des significations et des fonctions du noken, ainsi que des activités de transmission et de promotion, en Papouasie et au-delà. Les communautés concernées par ce plan d’action incluent : les *sanggar* consacrés au noken, des universitaires, des organisations de la société civile et des institutions traditionnelles papoues qui ont leurs propres règles et accords collectifs concernant la division des zones coutumières, leur possession et leur utilisation, et qui garantissent la disponibilité des matériaux naturels et régissent l’utilisation du noken dans les activités coutumières/culturelles.
4. **Participation des communautés**. Les efforts de sauvegarde de la culture du noken ont été soutenus par des institutions coutumières et, à Jayapura, on compte au moins quatorze *sanggar* affiliés auprès des institutions coutumières dans les zones traditionnelles du noken. Par exemple, les Papous de Wamena installés à Jayapura peuvent entretenir de bonnes relations avec les fabricants de noken de Wamena et se procurer des matières premières là-bas. Les individus, les groupes, les communautés, les universitaires et les organisations non gouvernementales contribuent grandement aux efforts de sauvegarde, notamment avec l’inventaire, la préparation d’outils pédagogiques, de livres, de vidéos et d’affiches, le développement du savoir-faire des artisans et la revitalisation du noken dans des communautés coutumières, en particulier les *sanggar*. Tous les intervenants et organismes mentionnés ci-dessus et liés au noken ont participé à la préparation de ce rapport périodique dans le cadre de deux groupes de discussion organisés en 2016 à Jakarta et Jayapura.
5. **Viabilité et risques actuels**. Les menaces qui pèsent sur le noken découlent de la rareté des matériaux naturels (fibres, écorce, bois et feuilles de pandanus/baquois) et du long et complexe processus de préparation des matières premières pour le tissage ou le nouage. La multiplication des sacs industriels, en particulier à Jayapura et Manokwari, et l’attrait des jeunes pour ceux-ci, du fait qu’ils sont relativement bon marché et plus modernes, est une autre menace. La rapidité du développement et de la modernisation, notamment l’impact des médias modernes, affecte la quasi-totalité des régions de Papouasie et fait diminuer l’intérêt des jeunes pour le noken. Cependant, suite à l’inscription, le noken traditionnel fait en matières naturelles, non synthétiques, a regagné sa popularité chez les Papous, en particulier chez les jeunes, et le noken est progressivement reconnu à nouveau comme un marqueur identitaire. Les *sanggar* consacrés au noken se développent, aussi bien dans les zones rurales que dans les capitales de province, où les « mama-mama Papua » se réunissent chaque jour pour fabriquer des noken, sous l’œil de jeunes filles qui ont ainsi commencé à apprendre les techniques de tissage et de nouage du noken.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.10 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [7.COM 8.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions/7.COM/8.3),
3. Exprime ses remerciements à l’Indonésie pour la soumission, dans les délais, de son rapport sur l’état de l’élément « Le noken, sac multifonctionnel noué ou tissé, artisanat du peuple de Papouasie », inscrit en 2012 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par l’Indonésie pour sauvegarder cet élément, notamment en fournissant des conseils et une assistance, telle que les incitations destinées aux artisans du noken, en incluant le noken comme sujet d’étude locale dans les programmes éducatifs et en veillant à la disponibilité de matières premières naturelles ;
5. Invite l’État partie à poursuivre l’inventaire de l’élément, en l’étendant à une zone géographique plus vaste, et à continuer de former les communautés du noken aux méthodes de recueil de données, d’introduire le noken dans les programmes scolaires locaux, d’élargir la distribution d’un module et de ressources pédagogiques papier sur le noken, de soutenir les *sanggar* existants afin de proposer une formation au noken pour les praticiens et les enseignants, et de renforcer davantage les capacités des artisans papous ;
6. Encourage l’État partie à réaffirmer son engagement envers la sauvegarde de l’élément en promouvant le noken dans des expositions et des festivals, en aidant les artisans du noken à présenter leur artisanat et en veillant à ce qu’ils disposent de suffisamment de matières premières, sans oublier les possibles impacts négatifs que pourrait avoir une commercialisation excessive sur les fonctions et significations sociales et culturelles de l’élément ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2020, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Pérou : « Eshuva, prières chantées en Harákmbut des Huachipaire du Pérou » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=43983)*)*

1. L’eshuva, ou prières chantées en harákmbut des Huachipaire, est une forme d’expression traditionnelle née dans la province de Paucartambo, région de Cusco, au Pérou, dont le but principal est de soigner les maladies en invoquant les esprits des plantes et des animaux. Les personnes aptes à la pratiquer sont appelées sages guérisseurs ou chamans (*wamanokkaeri)*, elles doivent avoir vocation à soigner et sont reconnues par la communauté. Les Huachipaire ont su préserver une relation étroite avec leur environnement naturel et ils considèrent la forêt comme l’origine de la vie. Pour les Huachipaire, les prières chantées de l’eshuva constituent un élément central de leur identité, car elles puisent l’énergie de la nature pour la transmettre aux êtres humains. Le plan d’action s’est axé sur la prise en compte de ces chants comme élément important de l’univers culturel des Huachipaire et comme expression fondamentale de la relation qu’entretiennent les communautés avec leur environnement naturel.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. La démarche adoptée pour la sauvegarde s’intéresse aux chants eshuva dans le cadre d’un système social complexe qui englobe toute la culture huachipaire, et prévoit un renforcement linguistique, des espaces de transmission et de diffusion, ainsi que l’identification et la promotion d’autres expressions associées. Des communautés qui étaient sceptiques à l’origine ont vu leur intérêt et leur engagement s’accroître depuis qu’elles ont vu les résultats de certaines actions, comme l’identification de sages guérisseurs locaux et l’enregistrement de chants. La participation active de locuteurs natifs et de détenteurs de connaissances âgés (plus de soixante ans) a été cruciale, mais il reste difficile d’impliquer des membres plus jeunes de la communauté. L’une des actions les plus efficaces a été la création d’un espace voué à la transmission de la tradition orale aux enfants scolarisés, et l’on observe certains progrès dans le dialogue interculturel entre les garçons et les filles.
3. La publication d’un dictionnaire huachipaire-espagnol a également été une étape importante puisque seul 20 % de la population parle la langue huachipaire, qui est le vecteur de l’eshuva. Les éducateurs et les autorités ont ainsi pu contribuer au processus de revitalisation de la langue huachipaire. La municipalité de K’osñipata, par exemple, s’est engagée à recruter des enseignants qui en sont locuteurs natifs. La production et la distribution de documents audiovisuels aux établissements scolaires des communautés devraient permettre d’assurer la transmission intergénérationnelle. De plus, la Direction régionale de la santé envisage de renforcer les capacités/connaissances du personnel concernant les chants eshuva afin de prodiguer des soins adaptés à la culture de la communauté. Cependant, malgré ces efforts, le rapport souligne que le budget limité alloué par l’administration locale pour la documentation et l’inventaire du patrimoine immatériel des Huachipaire est l’un des principaux obstacles à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde supplémentaires.
4. **Participation des communautés**. Le rapport indique que les mesures de sauvegarde citées ci-dessus ont été élaborées avec la pleine participation des communautés Huachipaire. Celles-ci connaissent les menaces qui pèsent sur leur culture et participent activement aux actions de sauvegarde telles que l’identification des sages guérisseurs et l’enregistrement des chants. Les organisations de la communauté Huachipaire ont participé à l’ensemble du processus et jouent un rôle au Comité de sauvegarde, en particulier les membres âgés. L’association ANEWE a été créée en tant qu’organisation représentative pour interagir avec les organismes gouvernementaux, locaux et nationaux. Elle dirige maintenant certaines actions de sauvegarde. Les communautés ont également participé à la préparation du rapport lors d’ateliers organisés dans chaque communauté autochtone, où elles ont analysé la situation actuelle des chants eshuva et d’autres expressions culturelles des Huachipaire. On a observé un regain d’intérêt et d’engagement pour la revitalisation de la culture huachipaire, mais aussi la nécessité d’un soutien plus important de la part du gouvernement, ce à quoi la Direction décentralisée de la culture de Cusco et la municipalité de K’osñipata vont tâcher de répondre.
5. **Viabilité et risques actuels**. La pratique et le recours aux chants eshuva restent limités, en dépit des efforts déployés pour leur sauvegarde. Ils sont menacés de disparition car leurs modes de transmission traditionnels pâtissent du désintérêt des jeunes Harákmbut, des migrations internes et de l’influence d’éléments culturels externes. Aujourd’hui, les chants eshuva ne sont plus interprétés que par quelques membres âgés de la communauté. Il reste difficile d’y sensibiliser les jeunes afin de pouvoir consolider le processus de transmission. En outre, les tensions ethnico-raciales dans le district de K´osñipata ont entraîné un sentiment de honte chez les adolescents des communautés autochtones qui s’expriment dans leur langue maternelle (huachipaire), un phénomène aggravé par l’absence d’approche interculturelle et/ou bilingue dans les établissements scolaires locaux. Le manque d’adéquation culturelle du programme sanitaire en place dans les établissements de santé locaux, qui exclut la cosmologie de soins de l’eshuva, constitue une autre menace importante.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.11 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [6.COM 8.20](https://ich.unesco.org/fr/decisions/6.COM/8.20),
3. Exprime ses remerciements au Pérou pour la soumission de son rapport sur l’état de l’élément « Eshuva, prières chantées en Harákmbut des Huachipaire du Pérou », inscrit en 2011 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par le Pérou pour sauvegarder l’élément avec l’enregistrement, l’inventaire et la promotion des chants eshuva ainsi que la revitalisation de la langue huachipaire et la création d’un espace pour la transmission de cette pratique ;
5. Salue l’implication de la communauté concernée dans la définition et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, ainsi que la prise de conscience et l’engagement qui en résultent ;
6. Encourage l’État partie à continuer de collaborer avec les communautés Huachipaire et leurs associations représentatives et de soutenir leurs actions de sauvegarde et de transmission en allouant des ressources financières appropriées à cet effet ;
7. Invite l’État partie à renforcer ses efforts pour encourager la revitalisation de la langue huachipaire et sa transmission aux jeunes générations, notamment en favorisant l’adoption d’une approche interculturelle et/ou bilingue dans les établissements scolaires locaux et en offrant aux enfants des espaces d’échange interculturel, afin de contribuer à lutter contre les tensions ethniques qui éloignent les jeunes autochtones de leur langue maternelle ;
8. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2019, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.

Ouganda : « Le bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda » *(consulter le* [*rapport*](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=44274)*)*

1. Le bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume Busoga, en Ouganda, est exécuté lors de l’intronisation d’un roi Busoga, pour son anniversaire ainsi que pour ses funérailles ou celles d’un des onze chefs héréditaires des Busoga. Le bigwala est également exécuté lors d’événements sociaux tels que les pendaisons de crémaillère ou les derniers rites funéraires des anciens, entre autres. On trouve des groupes de jeunes, garçons et filles, qui pratiquent le bigwala dans sept villages répartis dans trois districts ; certains sont mariés et d’autres lycéens. Le bigwala joue un rôle important pour l’unité du peuple basoga. Les paroles des chansons racontent l’histoire des Basoga, en particulier de leur roi, et reconfirment ainsi symboliquement leur identité et les liens avec leur passé. Le bigwala évoque aussi les thèmes de l’autorité et des normes et pratiques sociales acceptables.
2. **Efficacité du plan de sauvegarde**. Le Conseil national des folkloristes d’Ouganda (NACOFU) a dirigé un Comité de gestion de projet qui réunissait les communautés et d’autres parties prenantes au processus de sauvegarde. Les principales activités du plan de sauvegarde ont consisté à cultiver et distribuer des calebasses utilisées pour fabriquer les instruments du bigwala et à former les jeunes à la facture des instruments du bigwala ainsi qu’à l’exécution de cette pratique.
3. Des groupes de bigwala ont été créés dans sept villages, situés dans trois districts, et 277 fabricants, interprètes et danseurs de bigwala ont été formés à l’occasion de 85 ateliers organisés dans ces villages. Des documents audiovisuels produits par le NACOFU, ses partenaires et des membres de la communauté ont été mis à la disposition des communautés concernées, des responsables du royaume ainsi que de la presse, ce qui a permis de les porter à la connaissance du grand public. Selon les informations fournies dans le rapport, le projet relatif au bigwala constitue aujourd’hui un modèle pour la sauvegarde d’autres éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits au titre de la Convention de 2003. On observe également une plus grande prise de conscience de l’élément ainsi qu’une meilleure connaissance de la sauvegarde du patrimoine immatériel en général.
4. **Participation des communautés**. Les membres de la communauté ont pleinement participé au plan de sauvegarde par l’intermédiaire de leurs représentants au Comité de gestion de projet. Ils ont été les principaux acteurs de l’exécution de ce plan. Ils ont participé à la conception, à la mise en œuvre et à l’évaluation du projet ainsi qu’à la validation du rapport soumis pour examen. Les chefs identifiés par la communauté du bigwala ont participé aux décisions concernant le budget et le développement de plans d’activités, qui sont importants pour la bonne mise en œuvre du plan de sauvegarde. De plus, les communautés ont joué un rôle fondamental dans la culture et la vente des calebasses, indispensables à la facture des instruments du bigwala. Elles ont également participé à la mise à jour du plan de sauvegarde de l’élément.
5. **Viabilité et risques actuels**. Avant que le plan de sauvegarde ne soit mis en œuvre, l’élément était menacé de disparition. Les praticiens vivants étaient très peu nombreux et les jeunes pratiquaient rarement l’élément. Il suscite désormais un plus grand intérêt et fait régulièrement l’objet d’émissions dans les radios locales, ce qui permet de le faire connaître et d’assurer sa transmission. D’après le rapport, le bigwala a été exécuté à l’occasion de dix événements communautaires dans les districts de Bugiri et d’lganga, et sept nouveaux groupes d’interprètes de bigwala ont été créés, avec quarante-cinq musiciens et cinquante danseurs. Les groupes continuent d’apprendre les chansons et les danses du bigwala dans leur village et de nombreux groupes de musique du Busoga le mettent régulièrement en pratique. La culture des calebasses à partir de leurs graines les a rendues facilement accessibles pour la facture des instruments du bigwala. La viabilité de l’élément est assurée par la jeune génération, qui a bénéficié de la mise en œuvre du plan de sauvegarde.
6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### PROJET DE DÉCISION 12.COM 8.c.12 Return to top

Le Comité,

1. Ayant examiné le document ITH/17/12.COM/8.c,
2. Rappelant le chapitre V des Directives opérationnelles et sa décision [7.COM 8.7](https://ich.unesco.org/fr/decisions/7.COM/8.7),
3. Exprime ses remerciements à l’Ouganda pour la soumission, dans les délais, de son rapport sur l’état de l’élément « Le bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda », inscrit en 2012 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
4. Prend note des efforts continus déployés par l’Ouganda pour sauvegarder l’élément, en particulier pour sensibiliser au bigwala, augmenter le nombre d’interprètes compétents, notamment chez les jeunes, à travers des actions de formation et de promotion, augmenter la disponibilité des calebasses afin de fabriquer les instruments et améliorer la documentation photographique et audiovisuelle de l’élément ;
5. Invite l’État partie à continuer d’encourager les communautés à cultiver des calebasses et à en assurer l’apport, d’apprendre aux jeunes à fabriquer les instruments du bigwala et à transmettre des connaissances sur l’interprétation et la danse du bigwala, d’organiser des séances d’information pour les communautés et de mener des recherches sur le bigwala en coopération avec des aînés de la communauté, de compiler une documentation photographique et audiovisuelle sur l’élément et de promouvoir ce dernier dans les radios locales du Busoga ;
6. Encourage l’État partie à tenir les engagements proposés concernant la sauvegarde future de l’élément, à savoir améliorer la connaissance du bigwala chez les jeunes, développer le répertoire de chansons du bigwala, créer d’autres occasions pour les groupes d’interpréter le bigwala en public, poursuivre la documentation de la musique et de la danse du bigwala ainsi que la promotion de l’élément, en particulier à la radio, et élaborer des ressources pédagogiques relatives au bigwala pour les professeurs de musique ;
7. Prie le Secrétariat d’informer l’État partie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2020, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de cet élément.
1. . Rapport déjà soumis, sera examiné par le Comité à sa treizième session en 2018. [↑](#footnote-ref-1)